

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Usine MAUGIN - Atelier Laquage sur la commune principale de l'AIOT ZA DE LA GUERCHE CHEMIN DES PINLUETTES 44250 ST BREVIN LES PINS.

La référence de votre dossier est A-4-AVH1D5982 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 05/01/2024 à 11h28 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **83409649700187**

Organisme : **SOCOTEC ENVIRONNEMENT**

Fonction : **Chargée d'affaires Environnement**

Personne morale

N° SIRET **33271166200038**

Raison sociale **SAS MAUGIN**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

CHEMIN DES PINLUETTES

44250 ST BREVIN LES PINS

Signataire

Qualité : **Directeur Industriel**

Référent

Fonction : **Responsable HSE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Usine MAUGIN - Atelier Laquage**

Description des activités :

La société MAUGIN est un fabricant industriel français de menuiseries PVC et Aluminium : plus de 600 menuiseries PVC et ALU sont fabriquées chaque jour dans les usines MAUGIN. Pour cela l'outil industriel de Saint-Brevin-les-Pins est composé de zone de stockage de matières premières (profilés), de plusieurs lignes d'usinage (centre usinage Alu et PVC), d'un atelier de cintrage et d'un atelier de laquage de menuiseries (objet du présent dossier). L'atelier de laquage a été implanté dans un local situé dans l'extension de 1735 m² au nord construite en 2014. L'atelier laquage (= "Local Peinture" sur le plan de 486m²) est constitué de deux cabines de laquage par application manuelle avec des pistolets. Chaque cabine est équipée d'un réseau de ventilation horizontale. Il y a également un laboratoire de préparation des laques de recouvrement. Les menuiseries sont acheminées via un système de rails aériens, elles transitent des cabines de laquage au four/étude de séchage dans le local via ce système. Les laques utilisées sont à base d'eau (40 à 50% d'eau dans la laque – Hydriocryl). En 2015, lors de la mise en service l'établissement était en deçà des seuils de déclaration, seulement, depuis quelques années, l'établissement utilise des quantités de peinture supérieure à 10 kg/j. La quantité maximale sollicitée pour la présente déclaration de produit susceptible d'être mise en œuvre est de 30 kg/j. Comme précisé ci-avant, l'atelier laquage est situé dans une extension construite en 2014. L'établissement était à l'époque en dessous du seuil pour la rubrique n°2940. Le n° du permis de construire de l'époque est le suivant : 4415414E1080. La présente déclaration ne nécessite donc pas de construction ou de démolition. Pour l'atelier laquage, l'eau est utilisée en petite quantité pour la préparation de peinture dans le laboratoire ainsi que pour le nettoyage du matériel. L'eau consommée est estimée à 100 L / j. Absence d'eaux usées générées par le process de laquage. En effet, l'ensemble du process de nettoyage est réalisé en circuit fermé. Les eaux issues du nettoyage des pistolets sont évacuées en tant que déchets par la société CHIMIREC. Le réseau du site pour l'usage sanitaire est relié au réseau communal. Concernant les émissions à l'atmosphère, l'ensemble des rejets est canalisé (2 cheminées four/étude et cabines/labo de préparation).

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

ZA DE LA GUERCHE CHEMIN DES PINLUETTES

44250 ST BREVIN LES PINS

X : 310512

Y : 6695195

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2940	2940-2-b	Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc.	Quantité maximale journalière de produits susceptible d'être mise en oeuvre 30 kg/j	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets de l'activité laquage sont de 3 types : - Emballages vides et matériels souillés standards (unité : Bac 900L) - N°CAP : S042-C231693-R-031733, - Filtres cabines peintures (unité : Bac 900L) - N°CAP : S042-C231693-R-046742, - Résidus de laque / peinture acrylique (unité : Fûts

200L) - N°CAP : S042-C231693-R-024694. La collecte de déchets ne s'effectuera pas par le service public de gestion des déchets. Les déchets sont récupérés par une société spécialisée (CHIMIREC). Autrement l'activité n'est pas génératrice de déchets. L'exploitant dispose des filières classiques de tri : carton / emballages / plastique / alu pour ces autres activités (non concernées par la rubrique 2940).

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Des moyens de lutte contre l'incendie seront disponibles en permanence : - moyen permettant d'alerter les services d'incendie et de secours (Téléphone pour l'appel des pompiers), - extincteurs muraux répartis dans le bâtiment. Ils sont adaptés au risque et judicieusement placés. Ils permettront au personnel d'intervenir rapidement en cas de sinistre, - Détection incendie, - Alarme centralisée au niveau de l'accueil (levée de doute), - Télésurveillance lorsque l'établissement est fermé, - Plan d'intervention et plan d'évacuation, - Mise en place de RIA (Appels d'offre en cours vis-à-vis différent prestataire (obj. 1er trimestre 2024)), - Présence d'un poteau incendie sur la ZI de la Guerche (entrée bureaux, et côté accès PL), - Présence d'une réserve d'eau incendie publique de 3000 m3 situé au sud du site, - Kit anti-déversement avec notamment la présence de granulés absorbants ignifugés pour le produit utilisé pour le nettoyage (unique produit inflammable).

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)